

**Auteur, titre et références du texte :**

ANGOT (abbé A.), *Simon et David de Heemsce, peintres-verriers à Moulay (Mayenne), 1543-1567*, Mamers, Fleury et Dangin, 1896, 16 pages.

**Mis en ligne par :**

Archives départementales de la Mayenne  
6 place des Archives — 53000 LAVAL, France  
[archives@cq53.fr](mailto:archives@cq53.fr)

Date de première mise en ligne : 11 novembre 1999.

Référence : FR-AD53-BN-0008

**Texte relu par :**

Joël Surcouf  
d'après un exemplaire conservé aux  
Archives départementales de la Mayenne  
(cote : Mf 1526).

D'autres textes sont disponibles  
sur le site des Archives de la Mayenne :  
<http://www.lamayenne.fr>

**Abbé A. ANGOT**

**SIMON ET DAVID DE HEEMSCE  
PEINTRES -VERRIERS  
À MOULAY (MAYENNE)  
1543-1567**

L'existence d'un atelier de peintre-verrier à Moulay mentionnée sommairement mais d'une manière qui ne laisse pas de place au doute, dans quelques titres et mémoires anciens, soulève plusieurs questions secondaires qui ont depuis longtemps intrigué l'érudition mayennaise<sup>1</sup> : Quand fut fondé cet atelier, le seul connu dans le Bas-Maine ? Combien dura-t-il de temps ? En quel lieu précis fut-il établi ? Quel est le nom exact de l'artiste étranger qui vint s'y fixer ? Fut-il seul ou associé à des collaborateurs ?

Tel est en abrégé le questionnaire à remplir. Or pour y répondre on n'a jusqu'à ce jour que deux ou trois textes très peu explicites : la mention du contrat par lequel le peintre-verrier de Moulay s'engage à exécuter, pour l'église de la Trinité, deux verrières, l'une en 1543, la seconde en 1556 ; dans ces deux actes l'artiste n'est désigné que par le prénom de Simon. Un autre marché fait par le même, en 1539, ou plus tard, probablement, vers 1552, pour un travail important à exécuter dans le réfectoire des Cordeliers de Laval nous le fait connaître sous le nom douteux de Hemsse<sup>2</sup>.

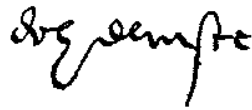
Nous ne prétendons pas encore donner satisfaction à tous les *desiderata* d'une biographie aussi incomplète, mais nous pouvons toutefois ajouter aux quelques données des historiens faits et des documents encore inconnus que compléteront plus tard, espérons-le, des recherches rendues plus faciles.

I

<sup>1</sup> Dans un article intitulé : *Un atelier de peintre-verrier à Montoire au XVI<sup>e</sup> siècle (1578)*, M. l'abbé R. Charles fait cette remarque très juste : « Bien que les verriers aient formé de puissantes corporations, qu'ils aient joui de privilèges exceptionnels, qu'ils aient eu des représentants nombreux sur tous les points du territoire français au nord de la Loire, les documents écrits relatifs à leurs travaux ou à leurs personnes sont d'une rareté désespérante ». Toutefois, puisqu'il parlait de la province entière du Maine, M. l'abbé Charles aurait pu ajouter aux deux centres antérieurement connus de cet art, Le Mans et la Ferté-Bernard, et à celui de Montoire qu'il révélait au public, l'atelier plusieurs fois signalé de Moulay, au Bas-Maine.

<sup>2</sup> *Recherches sur la Trinité de Laval*, par M. Boullier, p. [blanc]

Le nom du peintre-verrier qui exerça son art dans le Bas-Maine nous est maintenant connu sinon par sa propre signature, du moins par un texte contemporain, écrit sous ses yeux et Jacques Le Blanc de la Vignolle<sup>3</sup> ne l'avait pas tant défiguré, puisque les comptes de fabrique de Notre-Dame de Mayenne nous le donnent sous cette forme : [Symon] de Heemsce.



Mais si ce nom se rapproche assez de celui que nous a transmis le sieur de la Vignolle pour qu'on puisse en expliquer la différence assez légère d'orthographe par la difficulté de traduire par écrit un nom étranger dont la prononciation n'était pas familière à des Français, on ne saurait en dire autant d'une autre forme donnée au nom patronymique de maître Symon par un troisième document contemporain. Le greffier du Parlement de Paris, dans un acte où cependant il orthographie fidèlement les autres noms manceaux qui lui sont transmis, désigne l'artiste peintre de Moulay en ces termes : « Simon de Honnefleu, du mestier de victrier, autrement dit Symon de Honnefleu... victrier et painctre »<sup>4</sup>. Ici la licence orthographique est trop forte et, si le prénom n'était le même, une seule initiale ne suffirait pas pour nous faire identifier deux vocables aussi disparates. Nous aurions plutôt incliné à voir dans maître de Heemsce et maître d'Honnefleu deux artistes associés. Mais cette supposition n'ayant guère de probabilité, admettons que notre maître Symon avait non seulement un nom rebelle à articuler en français, mais qu'il jouissait d'un surnom dû à son séjour dans la ville normande de Honfleur, ou à toute autre cause inconnue. Il y a d'ailleurs un *lapsus calami* évident dans la rédaction du greffier du Parlement, puisqu'il répète deux fois la même lecture tout en indiquant une variante. On remarquera encore qu'une localité du Luxembourg belge appelée Heinsch pourrait bien avoir prêté son nom à maître Symon qui prendrait tour à tour le nom de sa patrie d'origine et celui de la ville où il aurait séjourné<sup>5</sup>.

## II

En tous cas, si nous n'avons qu'un même personnage sous ces deux noms, il n'était pas seul néanmoins à exercer son art dans notre pays. David de Heemsce, son frère sans doute, était peintre lui aussi et figure dans les comptes de fabrique de Notre-Dame de Mayenne, en l'année 1557, pour un travail artistique : la décoration d'une cassette de l'autel de la Vierge sur laquelle il peignit la scène de l'Annonciation.

Il n'est pas désigné comme verrier mais seulement comme peintre. Ce qui n'empêche pas de croire qu'il ait été l'associé de Symon de Heemsce, l'art du peintre verrier demandant à la fois la science du dessinateur et celle du coloriste. David de Heemsce n'a encore été signalé dans aucun travail historique. L'œuvre, due à son pinceau, que nous venons d'indiquer et dont on lira aux preuves un devis plus détaillé est perdue, mais peut-être la résurrection de son nom permettra-elle de retrouver et de lui attribuer des tableaux jusqu'ici sans désignation d'auteur. La certitude qu'il a travaillé dans notre province sera toujours une présomption en sa faveur quand il s'agira d'attributions douteuses.

## III

Nous sommes surpris, dans nos habitudes modernes, de voir des artistes étrangers venir s'établir dans une localité sans importance et autrefois presque sans relations. Tous ceux qui, ont cru, sur les indications fournies par quelques contrats notariés ou sur les traditions rapportées par les chroniqueurs, que l'atelier de maître Symon était installé au bourg de Moulay se sont fait la même

<sup>3</sup> Auteur d'un commentaire manuscrit sur la coutume du Maine, et de notes historiques sur les seigneurs et sur le comté de Laval.

<sup>4</sup> V. le document cité à la fin de cet article.

<sup>5</sup> Dans le mot Heemsce, les trois jambages peuvent aussi bien figurer *in* que *m*, ce qui rapprocherait beaucoup le nom de l'homme et celui de la localité.

réflexion ; et pourtant la réalité est bien plus inexplicable encore, car ce n'est point dans une bourgade, centre d'une paroisse, mais dans un simple village que le peintre-verrier construisit ses fourneaux. C'est à la Bretonnière enfin qu'il vécut, qu'il travailla avec son frère, c'est là qu'on vint le trouver de tous les points de la province et des provinces voisines, c'est de là qu'il répandit un peu partout les produits de son art.

Aujourd'hui la Bretonnière n'est même pas un village, car elle ne comprend plus qu'une maison de ferme habitée ; mais il y reste encore quelques vestiges d'un état plus remarquable. Le pavillon, récent et déjà délaissé, qui servait de maison de campagne aux propriétaires, est construit sur l'emplacement d'une ancienne chapelle dédiée à saint Claude et une pièce de terre voisine porte encore le nom de *Jardin à saint Claude*. La pierre d'autel rompue sert de marche à la porte du fermier. On voit aussi dans cette maison une assez belle cheminée en granit dont les pieds-droits, aux chanfreins largement évidés, avec réserve au sommet d'une partie saillante et anguleuse, supportent des corbeaux qui se rattachent de chaque côté à la muraille par un retour d'angle évasé.

A l'époque de la rédaction du cadastre (1827), il y avait encore plusieurs habitations au village et l'une d'elles qui empiétait de deux mètres sur la voirie de la grande route vient de disparaître. Il est de tradition dans l'endroit que la ruine date des ravages des Anglais, ce qu'il faudrait entendre plutôt de l'époque des guerres de religion que de celles du XIV<sup>e</sup> et du XV<sup>e</sup> siècles. La charrue met encore au jour à chaque labour, dans le champ qui s'incline vers la route, au-dessous de la maison de maître, des pierres noircies par le feu, restes des habitations disparues, indices des incendies ou vestiges des fourneaux de maître Simon de Heemsce.

La route sur laquelle est située la Bretonnière est la grande route de Paris à Brest, construite de 1745 à 1753, et qui, au XVI<sup>e</sup> siècle, n'était qu'un de ces grands chemins où l'on ne circulait que bien péniblement.

#### IV

La période pendant laquelle nos deux artistes travaillèrent à la Bretonnière se limite entre les années 1543 et 1567. Le texte où Le Blanc de la Vignolle reporte jusqu'à 1539 l'une de leurs œuvres semble erroné et contredit par un autre passage du même auteur. David de Heemsce ne nous est connu que par un seul travail exécuté au mois de mars 1557 (v.s.). Malheureusement les verrières dues aux deux artistes et désignées dans les contrats authentiques n'existent plus, et celles de cette époque qui subsistent et qu'on a quelques raisons de leur attribuer ne portent pas leur signature. Dans ces conditions, nous ne pouvons que donner par ordre chronologique le résumé ou l'indication des documents écrits et, pour le surplus, émettre les présomptions qui militent en faveur d'une attribution probable.

« En 1543, dit M. Boullier, François de Laval, évêque de Dol et abbé de Pomponne, fit don à la Trinité (de Laval) d'une vitre pour l'une des chapelles qui venaient d'être bâties. On voit dans l'inventaire Jardin la mention du marché qu'il fit pour cette vitre avec M<sup>e</sup> Simon, peintre et vitrier, demeurant à Moulay, près Mayenne, pour la somme de 120 livres »<sup>6</sup>.

L'œuvre la plus considérable exécutée par Simon de Heemsce dans notre pays fut sans doute la série des sept tableaux qu'il peignit, au rapport de Le Blanc de la Vignolle, en 1552, pour garnir les sept fenêtres du réfectoire des Cordeliers de Laval, *un des plus beaux ouvrages de l'Europe*, dit le chroniqueur Lavallois, *pour lequel voir les étrangers accouroient de toutes parts*. L'orage accompagné de grêle qui tomba sur Laval le 23 août 1670 et qui fit bien d'autres ravages, ne laissa rien subsister des verrières des Cordeliers ; elles furent remplacées par du verre blanc<sup>7</sup>.

Le 19 février 1556, maître Simon fit marché, au prix de 150 livres, avec le procureur de fabrique de la Trinité de Laval, pour la vitre de la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié<sup>8</sup>.

<sup>6</sup> *Recherches sur la Trinité de Laval*, p. 156.

<sup>7</sup> *Ibidem*, p. 365.

<sup>8</sup> *Ibidem*, p. 156.

Les documents qui précèdent étaient déjà connus par la mention qu'on en trouve dans les *Recherches sur la Trinité de Laval*, par M. Boullier. Les suivants, qui nous montreront l'artiste travaillant pour l'église Notre-Dame de Mayenne, sont ici signalés pour la première fois.

En 1557, le 5 novembre, notre artiste reçut la somme de quatre livres dix sols, « pour la réparation et relief des deux panneaux de la grant vitre du crucifiment estant en laditte grant église ». En 1560, il exécutait un travail plus considérable qui lui fut payé 45 livres ; il s'agissait de « relever et rassoier en plomb neuf la grant vitre du bas du chœur ». Les comptes de fabrique de l'année 1564 mentionnent une autre œuvre importante pour laquelle on lui donna « unze escuz pistolets par une part et quinze sols par autre, prix convenu avec luy pour relever la vitre de Jessé, icelle rasseoir en plomb neuf et refaire le panneau du haut de la vitre et l'image de Nostre-Dame y estant peincte ». Enfin, en 1567, maître Simon travailla encore à peindre « des pièces de la vitre de la Ressurrection qui avoient esté brisées », mais ce fut son dernier travail, et dès l'année suivante c'est « le vitrier d'Ambrières » dont malheureusement le nom ne nous est pas connu, qui répare, moyennant le modique salaire de 24 sols, la vitre de Jessé, et qui pour cela se fait lever par deux hommes jusqu'au haut de la fenêtre<sup>9</sup>.

On peut donc supposer que notre artiste disparut du pays, cessa de travailler, ou mourut en l'année 1557.

Son frère David n'est signalé, à notre connaissance, avons-nous dit, que par un seul acte de la fabrique de Notre-Dame de Mayenne et pour un travail ainsi décrit :

(Le 7 mars 1557, v.s.) « Payé à maistre David de Heemsce, painctre, pour avoir réparé par le dedans la cassette et estuy de l'ymage Nostre-Dame en ladite église, et pour avoir painct et pourtraict une figure d'Annonciation Nostre-Dame au dehors de ladite cassette, la somme de trente sept sols tournoys ».

Puisque David de Heemsce n'est qualifié dans cet unique document que peintre et non peintre et vitrier comme son frère, provisoirement et jusqu'à la découverte de renseignements plus explicites nous ne lui donnerons pas d'autre titre, tout en croyant qu'il était, pour son art, associé de l'atelier de la Bretonnière.

## V

Si les œuvres dont il vient d'être fait mention, produites ou restaurées par les deux frères, subsistaient encore, il serait possible d'apprécier leur talent et de leur assigner leur place dans la liste des peintres de la même époque ; mais nous sommes condamnés sous ce rapport à des regrets, et les quelques verrières du XVI<sup>e</sup> siècle qui sont venues jusqu'à nous ne peuvent leur être attribués que d'après des probabilités contestables. Nous énumérerons cependant celles que le voisinage ou d'autres considérations permettent de regarder comme des productions indigènes.

Monsieur Jules Lefizelier dit que « certains rapprochements font croire que la magnifique verrière (de Montaudin), qui porte la date de 1544, mais qui ne présente aucune indication de nom d'artiste, est l'œuvre » de notre maître Simon<sup>10</sup>. Nous pouvons peut-être ajouter aux conjectures de l'auteur, que le sujet traité à Montaudin étant le même qu'un de ceux de Notre-Dame de Mayenne exécuté ou réparé totalement à Moulay, l'attribution devient encore plus plausible.

On nous affirme également que d'importantes verrières qui décorent encore l'ancienne cathédrale de Dol sont peut-être dues à Simon de Heemsce ; on peut le croire avec d'autant plus de raison qu'à la même époque l'artiste était employé à des travaux d'art pour la Trinité de Laval, par François de Laval, qui occupait alors le siège de Dol.

<sup>9</sup> Il ne nous semble pas douteux que le personnage qu'on trouve suffisamment désigné par cette vague appellation : « le vitrier d'Ambrières » jouissait d'une certaine notoriété et n'était pas un vulgaire ouvrier, mais bien un artiste verrier. Quelle apparence en effet qu'on aille de Mayenne chercher à Ambrières un vitrier alors qu'on pouvait choisir sur place entre plusieurs.

<sup>10</sup> Description de l'église de Montaudin, 1880 ; Extrait des *Procès-verbaux et documents de la commission historique et archéologique de la Mayenne*, t. I.

Disons enfin que l'église de Martigné, voisine immédiate de Moulay, possède un panneau de vitrail du XVI<sup>e</sup> siècle, le crucifiement, relégué depuis les réparations récentes de l'édifice dans une fenêtre de la tour. Il n'est pas téméraire de supposer qu'il sort de l'atelier de la Bretonnière, et c'est le spécimen le plus probable qui puisse permettre de porter un jugement sur le talent artistique de maître Simon. Nous laissons cette appréciation à formuler par de plus compétents, qui nous diront, s'il se peut, sur ce seul échantillon sans signature, si l'on doit reconnaître la main du même auteur dans d'autres œuvres également anonymes.

Deux autres églises rurales des environs de Mayenne ont conservé quelques débris de verrières autrefois plus considérables ; ce sont celles de La Bazouge-des-Alleux et de Saint-Mars-sur-Colmont. Nous nous bornons à les signaler, comme susceptibles d'être attribuées à notre artiste, sans entreprendre même de les décrire<sup>11</sup>.

## VI

La nature des documents dont nous avons extrait les quelques notions qui précèdent sur l'œuvre artistique des frères Simon et David ne permet guère d'y trouver le moindre élément d'une biographie, rien qui se rapporte à la vie de l'homme qu'on aimerait cependant à connaître en lui-même comme dans les productions de son art. Nous n'aurions rien, sous ce rapport, à offrir à une curiosité légitime sans l'heureuse trouvaille d'un acte intéressant pour notre histoire locale, dont nous devons la communication à M. l'abbé Ledru. Nous y apprenons que Simon de Heemsce se trouva compris dans une dénonciation au Parlement comme soupçonné d'hérésie.

Déjà précédemment deux enquêtes avaient été faites contre les Luthériens, dans le comté de Laval. En 1526, Jérôme de Hangest, délégué du cardinal Louis de Bourbon, évêque du Mans, était venu informer contre eux :

Lequel leur dénoua le neu  
De la science de Luther,  
Qui deust la bouillir en enfer.  
Il fist es halles maints sermons  
Et belles prédications<sup>12</sup>.

Dix ans plus tard, en 1537, le roi envoya à Laval, l'inquisiteur Marc Orry, qui fut secondé dans sa tâche par Frère François Verdier, prieur des Dominicains,

Lequel a mys de moult grant payne  
A les tirer de ce Bas-Maine,  
Tellement que leur revenu,  
Quoiqu'il soit et gros et menu,  
A esté mys es mains du Roy,  
S'ilz n'y pourvoit par aultre arroy<sup>13</sup>.

En 1545, le danger de la nouvelle doctrine devenait plus pressant à cause des tendances de l'héritière des comtes de Laval, Renée de Rieux dite Guyonne de Laval et, dans le langage populaire, Guyonne la Folle. Un nouveau commissaire fut envoyé à Laval par la cour pour informer contre les auteurs de l'hérésie. Il se nommait maître Jean Corbin, conseiller au parlement de Paris. Geoffroy Tartroux, administrateur de l'hôpital Saint-Julien, se vante « qu'il ne s'estoit trouvé homme qui ayt plus aydé audit commissaire à descouvrir les hérésies, ny qui se soit monstre meilleur zélateur de l'honneur de Dieu » que lui. Il ajoutait, qu'à cause de cela, « on avoit conceu hayne contre luy et avoit-on dict que pour n'avoir plus tel zélateur au pays, il le falloit destituer de son aulmosnerye, tellement que à la clameur d'aulcuns ses malveillans, il avoit esté destitué par le comte de Laval et ses officiers, » bien

<sup>11</sup> On peut remarquer dans le vitrail de Martigné et dans celui de la Bazouge-des-Alleux deux petites scènes peintes en verre plein sans plomb, qui sembleraient indiquer par l'identité du procédé une même provenance.

<sup>12</sup> *Annales et chroniques du païs de Laval*, par Guillaume Le Doyen, p. 307.

<sup>13</sup> *Ibidem*, p. 297.

qu'il n'y ait jamais eu meilleure administration que la sienne<sup>14</sup>. Ceux que maître Tartroux appelle ses malveillants disaient, à rencontre des éloges qu'il se donne, qu'il avait délapidé le bien des pauvres, mais dans la circonstance cela ne nous occupe pas, et nous voulons seulement retenir de ses allégations qu'il contribua pour une bonne part à la rédaction de l'acte d'accusation porté au Parlement contre les huguenots du Bas-Maine en 1553. C'est dans cette dénonciation que se trouve compris le nom de « Symon de Honnefleu, du mestier de victrier, aultrement dict, Symon de Honnefleu, demeurant à la Brétonnière, paroisse de Moulay, victrier et painctre ». Pour ce qui regarde notre artiste, l'accusation était fautive ou ne fut pas justifiée, car nous le voyons qui continue encore l'exercice de son art pendant une quinzaine d'années, ce qui ne serait pas admissible s'il eût été convaincu d'hérésie.

## VII

La communication de ce document nous a engagé à publier de suite les notes que nous avons réunies sur Simon et David de Heemsce ; nous en donnons ici le texte comme un monument précieux de nos annales provinciales. Il faut remarquer que l'ordre de comparaître n'est donné aux accusés que huit ans après la première information de 1545.

« XVIII<sup>e</sup> janvyer mil V<sup>c</sup> LIII.

« Veues par la court les charges et informacions faictes par ordonnance d'icelle à la requeste du procureur général du roy, demandeur en crime de blasphème, herezie, par M<sup>e</sup> Jehan Corbin, conseiller du roy en la court de céans et commissaire député par icelle en ceste partie les XXII<sup>e</sup> et XXVIII<sup>e</sup> jours d'octobre, VIII<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> novembre mil cinq cens quarente cinq, à l'encontre de plusieurs malsentens ? de la foy, demourans au pays et conté de Laval et lieux circonvoyains, les conclusions du procureur général du roy, et tout considéré :

« Ladicte court a ordonné et ordonne Pierre Bourgeau, cousturier, Lucas Lemaignan, Anthoine Paris, Guillaume Rouillard, texier en toilles, Mathurin Gaudemer, marchand, demeurant au bourg de Deux-Evailles, Estienne Deslandes, le seigneur de La Carrière<sup>15</sup> et sa femme, François Lestangot, cousturier, Gençin Baulde, Jehan Lair, ung nommé Richard qui souloit estre varlet de chambre à la damoyse de Laval<sup>16</sup>, ung nommé M<sup>e</sup> Pasquier, chirurgien, qui a demouré à Malicorne, *Symon de Honnefleu*, du mestier de victrier, aultrement dict *Symon de Honnefleu*, demourant à la Bretonnière, paroisse de Moulay, victrier et painctre, Mathurine, chambrière du lieutenant du juge de Laval, Yves de La Chappelle, Rolland Deslandes, M<sup>e</sup> Jehan Le Devin, natif de Laval, Micheau Berthelot, orfèvre, de Laval, et Jehan Beloce, estre prins au corps quelque part qu'ilz pourront estre trouvez en ce royaume, mesmes en lieu saint, et iceulx estre menez prisonniers soubz bonne et seure garde ès prisons royaulx de la ville du Mans pour illec estre à droict et estre par le sénéchal du Maine contre eulx procedd à la faction et confection de leur procès sur le crime d'hérezie à eulx imposez ainsi que de raison. Et ou tous les dessusdits ne pourront estre prins et appréhendez au corps seront adjournez à troys briefz jours à comparoir en personne par devant ledit seneschal du Maine, sur peine de banissement de ce royaume, confiscacion de corps et de biens et d'estre actaintz et convaincz des cas à eulx imposez ... Et seront tous et chacuns les biens desdictz delinquans prins et mis par bon et loyal inventoire et iceulx, avec leurs autres biens immeubles, saiziz et mis en la main du roy, et soubz icelle regiz et gouvernez par bons et souffisans commissaires ... Et oultre ordonne ladicte court Michel Lemercier, Jaquine, vefve de feu François de La Court, M<sup>e</sup> Olyvier de La Crosse<sup>17</sup>, chappellain, Macée, fille de Estienne Deslandes, François De Launay, Jehan du Couldray<sup>18</sup>, le seigneur de Montregnou<sup>19</sup> et son filz, estre adjournez à comparoir en personne à certain et competant jour par

<sup>14</sup> Arrêt du Parlement portant un nouveau règlement pour l'hôpital Saint-Julien. — Collection personnelle.

<sup>15</sup> Jean Le Roy, écuyer, est seigneur de la Carrière, en la Cropte, en 1576.

<sup>16</sup> Guyonne de Rieux, dont nous avons parlé plus haut.

<sup>17</sup> 1548. — Vente de biens près Saint-Étienne de Laval, par Robert de la Crosse, et Julienne Cosnuau, sa femme, *maistre Olivier de la Crosse*, prêtre, Perrine de la Crosse, veuve de François Tavry, demeurant à Laval, et Pierre de la Crosse demeurant à Orléans. — Collection personnelle.

<sup>18</sup> Sans doute Jean du Coudray seigneur de la Vaugottière, époux en 1572 de Perrine Ledivin, fille de Jean Ledivin.

<sup>19</sup> Guy Lecommandeur, seigneur de Montrenoul, en Saint-Cénére.

devant ledict seneschal du Maine, sur peine d'estre actaintz et convaincz des cas à eulx impostez pour estre oyz et interrogez sur le contenu esdictes charges et informations... ».

*Arch. nat. X<sup>2a</sup> 115.* Registre non paginé. A la fin du volume.

---